



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier commun
des 2 quartiers
Bouverie Nord/ Bouverie Sud
24.04.2023

Service : Cabinet du Maire de la Bouverie
Rédacteur : Virginie HACOT
Approbateur : Robert Masson
Objet de la réunion : Conseil de quartier commun de la Bouverie Nord et de la Bouverie Sud
Date : le 24/04/2023

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	oui
Robert MASSON	Adjoint au Maire référent au quartier de la Bouverie	oui
Christian BESSERER	Elu référent du Conseil de quartier Bouverie Nord	oui
Guillaume GUERIN	Elu référent de l'opposition Conseil de quartier Bouverie Nord	oui
Carole SCHWALLER	Elue référente du Conseil de quartier Bouverie Sud	oui
Pascale TESSONNEAU	Elue référente du Conseil de quartier Bouverie Sud	Excusée
Martine BOUVARD	Conseillère municipale déléguée à la Démocratie participative	oui
Patrick FLECHE	Conseiller municipal délégué à la Démocratie participative	oui
Yoann GNERUCCHI	Premier Adjoint délégué à la Sécurité Publique	Excusé
Jean-Claude SAVIO	Adjoint aux travaux	oui

Agents Municipaux

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Vérane GUERIN	Directrice de Cabinet	oui
Anissa NAAMANE	Cheffe de Cabinet	Excusée
Véronique CORNEC	Directrice Générale Adjointe- Directrice des Services techniques	oui
Virginie HACOT	Coordinatrice du pôle de la Bouverie	oui

Conseillers de quartier Bouverie Nord :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Annie AZZENA	Conseillère de quartier Bouverie Nord	oui
Jacques DEWEZ	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Virginie DUFAY-MORENO	Conseillère de quartier Bouverie Nord	oui
Marine GAUTHIER	Conseillère de quartier Bouverie Nord	oui
Christine GUERIN	Conseillère de quartier Bouverie Nord	oui
Bruno GUELI	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Excusé

Nom-Prénom	Fonctions	Présence
Jean-Paul HADET	Vice-Président du Conseil de quartier Bouverie Nord	oui
Richard HAGOUEL	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Dominique LAURE	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Excusée
Alain LE GOFF	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Jean-Paul PERDRISSET	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Ernest BURTON	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Christian MARCELLIN	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	oui
Gilbert VIPLE	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	Excusé

Conseillers de quartier Bouverie Sud :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Brice FEILLU	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Excusé
Pierre FILIPPI	Conseiller de quartier Bouverie Sud	oui
Jacques GAGNOLET	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Excusé
Alain LIEBIECH	Conseiller de quartier Bouverie Sud	oui
Madhi OUHAES	Conseiller de quartier Bouverie Sud	oui
Michel PICHELOUP	Conseiller de quartier Bouverie Sud	oui
Jean-Patrice SERGEANT	Vice-Président du Conseil de quartier Bouverie Sud	oui

En préambule, Monsieur le Maire remercie l'assemblée d'être venue ce soir et invite les conseillers de quartier et les Elus à débiter ce conseil. Il rappelle que l'ordre du jour a été établi par les conseillers de quartier en concertation avec les élus référents.

Monsieur MASSON présente l'ordre du jour

PREMIERE PARTIE

Présentation du site internet de la ville

Les routes : logiciel technique « Infracare » qui scanne les rues.

Travaux réalisés depuis le dernier conseil de quartier.

DEUXIEME PARTIE

Travail et questions des conseillers de quartier Nord et Sud Bouverie .

INFORMATIONS

CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE

Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée à la Démocratie Participative, annonce la démission du vice-Président du Conseil de quartier de la Bouverie Nord, M. Hedi BORONAT, et présente M. Jean Paul HADET, élu par les conseillers de quartier pour le remplacer à ce poste. De même, le conseiller de quartier de la bouverie Nord, M. ESPOSITO étant démissionnaire, Mme Bouvard présente son remplaçant Mr Ernest BURTON.

PREMIERE PARTIE :

Présentation du site de la ville

Mademoiselle Claudie LEMAITRE-KARTAL, Webmaster du service communication de la ville présente le site, « Roquebrune.com » en détaillant les différentes thématiques choisies et la

capacité d'exploitation pour les administrés. La ville a souhaité mettre à disposition des usagers, un outil modernisé accessible à tous.

Ce site regroupe toutes les informations de la ville sur une seule et même plateforme, améliorant ainsi l'accès des internautes.

On y retrouve le Guichet Unique pour les démarches administratives à réaliser, avec tous les numéros des services de la ville, la plateforme citoyenne pour signaler les incidents relevant de Mairie+ et de la vie des quartiers, l'agenda qui reprend toutes les manifestations programmées, le Roq'alerte qui permet de s'inscrire et d'être au fait de toutes les alertes, les arrêtés municipaux, les comptes rendus des conseils municipaux, etc. Il y a également une photothèque, les films de la ville, les magazines municipaux. Ce site permet à l'administré de suivre en temps réel les avancées de son quartier et de sa ville.

Madame Claudie LEMAITRE-KARTAL précise que ce site s'adapte à l'ensemble des supports (ordinateurs, tablette et smartphone), il est intuitif et interactif dans le but de faciliter le quotidien et encourager les échanges. Par ailleurs, il dispose d'un affichage écologique, il est accessible pour les personnes à mobilité réduite (déficiences, handicaps, dyslexie, daltonisme, etc.), il est équipé d'une lecture vocale et permet sa traduction en 27 langues étrangères.

Ce site pourra évoluer avec l'ajout de nouveaux onglets, et de nouvelles informations pratiques.

Présentation du logiciel qui scanne les rues

La voirie communale représente plus de 192 kilomètres et, nombreuses sont les demandes de remise en état des routes. Monsieur SAVIO, Adjoint délégué aux Travaux, effectue une brève présentation d'un logiciel technique qui « scanne » les routes pour en connaître l'état et ainsi orienter la ville, dans la planification de réfection des chaussées.

Tout d'abord cet outil permet de scanner les routes et de les découper en tronçons pour définir les zones plus ou moins abîmées. Ce découpage de la chaussée se présente de la façon suivante : Rouge, chaussée très abîmée, Orange, chaussée à surveiller et enfin, Vert, chaussée en bon état. La méthode de calcul de la surface des routes a été calculée en fonction du type des voies, qui est récupéré depuis un référentiel géographique mondial.

Ce logiciel permet de visualiser les tronçons de voirie, optimisant ainsi le retour auprès de l'administré quand il sollicite la ville. Cet outil est un outil de travail et ne peut être mis à la disposition des usagers.

Monsieur SAVIO précise que c'est un outil d'aide à la décision pour définir l'ordre de priorité et de pouvoir de façon plus précise budgétiser la réfection des voies sur l'ensemble de la Commune.

A ce jour, le chiffrage total n'a pas été réalisé, le logiciel vient de nous être fourni.

Monsieur SAVIO explique que le marché de réfection de voirie n'est pas encore notifié, et que nous sommes en attente du chiffrage complet des voies par le futur prestataire.

Présentation des travaux réalisés depuis le dernier conseil de quartier

Monsieur Robert MASSON énumère et explique l'ensemble des travaux : (Power-Point)

Sécurité :

Problème « d'invasions intempestives » entre Blavet et Lieutenante : plusieurs opérations ont été menées sur ce secteur

- Le dimanche 13 novembre 2022, les 2 policiers municipaux de permanence ont été requis téléphoniquement. Sur place, en compagnie de 6 gendarmes de la brigade de Fréjus, une douzaine d'infractions au code de la route ont été rédigées : stationnement sur piste forestière (135 €) et circulation sur piste forestière (135 €).

- Le samedi 19 novembre 2022, de 09h à 16h, une opération, prévue depuis quelques temps, a été organisée sur ce même secteur géographique. Elle réunissait 6 PM de Roquebrune sur Argens, 6 agents de l'Office National des Forêts, 2 gendarmes de la brigade motorisée de Puget sur Argens et 3 PM de Puget sur Argens. Résultat : 11 verbalisations à 135 € pour circulation sur piste forestière ont été relevées. Monsieur Le Maire, et le Chef de Service LA TORRE étaient présents.
- Le 18 décembre 2022 : 3 motards verbalisés
- Le 14 décembre 2022 : Plusieurs motards prenant la fuite et 1 verbalisé
- Le samedi 7 janvier : 3 motards verbalisés
- Le dimanche 5 février : Opération coordonnée ONF/Gendarmerie/ BMO/ PM Roquebrune sur Argens, Puget sur Argens, Fréjus/hélicoptère... : 35 verbalisations. (Article Var Matin février 2023)

Monsieur MASSON précise que ces opérations, ne peuvent être communiquées à l'avance, mais qu'elles seront renouvelées, dans un but sécuritaire et environnemental.

Aménagements de la sortie des écoles Place Titeuf

Avenue des Eucalyptus au niveau de la sortie des écoles (marquage au sol), installation d'une signalisation verticale « interdiction de tourner à gauche » avec jaquette « sauf Bus ».

Les barrières bordant le passage piéton surélevé de l'Avenue des Eucalyptus ont été déplacées pour assurer une meilleure sécurité.

Ce nouveau dispositif devrait permettre d'améliorer la fluidité des véhicules.

Changement des panneaux de limitation de vitesse Avenue Mozart

Les panneaux limitant la vitesse à 50 km/h sur l'avenue Mozart ont été changés par une limitation à 30 km/h.

Marquage au sol de signalétique d'interdiction de circulation aux véhicules de plus de 5 T sur 4 entrées stratégiques

Objectifs :

- Respecter le fait que ces routes sont étroites et non prévues pour de telles charges.
- Limiter les remblais illégaux et possibilité de verbalisation.

Possibilité de dérogation avec demande anticipée auprès de la PM

Les abris bus de la ZAC Raphéle et du Parc Y. Colle ont été rénovés

Reprises de plusieurs purges et trous sur différentes voiries.

- 1 avenue Paul Cézanne au Lou Paradou, 2 rue du Taureau aux chênes Verts et 2 avenue Rodin aux Bastides du Lac.
- Reprise d'un trou très accidentogène sur le début de l'avenue Mozart
- Plusieurs trous ont été repris aux Pins Parasols sur l'allée des lauriers.

Pose d'un îlot central au carrefour de l'Avenue des Roses Trémières et de l'Avenue de la Pinède au Cantadou.

Marquage au sol de places de stationnement Impasse des Fougères au Collet Redon

Radar Tourelle route de la Bouverie en cours d'installation par la Préfecture

Mise en place du panneau de signalisation de radars par le département route de la Bouverie. Pour le radar en lui-même un léger retard pour la pose (Préfecture)

Cadre de vie :

Monsieur Robert MASSON énumère et explique l'ensemble des travaux :

Reprise de l'étanchéité sur la cuve du poste de relevage du Caloussu, ce qui devrait régler les problèmes d'odeur

Remplacement des rambardes en bois manquantes sur la butte du parking des musiciens.

Remplacement du jeu manquant dans l'aire de jeux aux Pins Parasols (en attente de livraison).

Mise en place de containers TRI SELECTIF- CARTONS- ORDURES MENAGERES-VERRES sur plusieurs quartiers Roucas/Bruyeres – Cantadou – Collet Redon

Aire de jeux Y. Colle ; en complément des tables de pique-nique pour adultes, mise en place de tables de pique-nique pour enfants.

Aménagement sportif à l'espace Calandri : (hors demande exprimée par les conseillers)

- Installation d'une table TEQBALL côté Pinède (*demande maison des jeunes*)
- Installation d'une zone de Street Workout, (*demande de jeunes adultes – 17/23 ans*)
- Installation parcours VTT et draisienne (*service sports et service jeunesse*)

Installation par l'ECAA de bornes électriques au Parking du Cœur de la Bouverie.

DEUXIEME PARTIE :

TRAVAIL ET QUESTIONS DES CONSEILLERS DE QUARTIER NORD ET SUD Bouverie

Avant d'entrer dans les sujets évoqués par les conseillers, Monsieur MASSON tient à les remercier pour leur investissement et leur travail, réalisé avec sérieux et méthode, dans le respect et la convivialité.

Monsieur Jean Patrice SERGEANT précise que la préparation de ce conseil s'est déroulée dans de bonnes conditions de travail en toute convivialité et qu'elle a permis de participer à l'élaboration de l'ordre jour de ce conseil en faisant remonter les problématiques des quartiers.

Les préoccupations rencontrées par la Bouverie Nord et la Bouverie Sud sont souvent similaires. En effet certaines problématiques sont endémiques à chaque quartier mais, les conséquences sont souvent vécues de façon identique par l'ensemble des 2 quartiers de la Bouverie.

Point 1 : Les chenilles Processionnaires.

Quelles sont les actions de l'ECAA pour lutter contre l'invasion des chenilles processionnaires ?

Monsieur Christian BESSERER explique qu'il existe différentes méthodes pour lutter contre les chenilles processionnaires tout au long du cycle de vie annuel de l'insecte.

Certaines ne peuvent être appliquées que par des professionnels agréés car elles nécessitent de recourir à des produits phytosanitaires à usage réglementé, d'autres peuvent en revanche être mises en œuvre par les particuliers à l'échelle de leur jardin.

Un Flyer explicatif et édité par l'ECAA est disponible en mairie annexe.

Qui paie le traitement ?

Le traitement sur le domaine public est réalisé par les services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA).

Le traitement sur le domaine privé est aux frais du particulier, 3 possibilités s'offrent à lui :

- ❖ Il coupe la branche et brûle le nid.
- ❖ Il installe des éco pièges sur les arbres colonisés.
- ❖ Il fait appel à une entreprise compétente.

Chenilles processionnaires – traitement par les ASL

Monsieur BESSERER précise que les copropriétés des Pins Parasols et du Cantadou ont collaboré sur une opération pour ce traitement.

Un groupement pourrait être envisagé, afin de faire baisser les prix des prestations pour un traitement par une société spécialisée, qui place un insecticide biologique (une bactérie) sur l'arbre du/des nids. Il n'y a aucune incidence pour les autres espèces animales et végétales.

Point 2 : Les sangliers.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour lutter contre cette prolifération ?

Monsieur BESSERER explique que la prolifération des sangliers est un phénomène national, voire international. Chacun choisit sa solution en fonction de ses propres orientations, mais sur notre commune, une sensibilisation est toujours en vigueur face au problème du nourrissage. Un certain nombre de personnes ou d'ASL ont demandé à la société de chasse « la Diane Roquebrunoise » d'intervenir.

Pour information : Saison de chasse 2022/2023 : 400 sangliers ont été abattus dont 57 sangliers sur la Bouverie.

En dehors des périodes de chasse, des battues administratives peuvent être demandées. Le Maire est alors chargé, sous le contrôle administratif du Préfet, de mettre en œuvre les mesures prévues à l'article L. 2122-21 (9°) du code général des collectivités territoriales.

**Pour information, la collectivité a réalisé un flyer avec un rappel d'importance :
INTERDICTION DU NOURRISSAGE DES SANGLIERS DANS LES MILIEUX NATUREL,
URBAIN ET PÉRIURBAIN par arrêté préfectoral du 12 avril 2022
Amendes pouvant aller jusqu'à 450€**

Monsieur BESSERER rappelle qu'il est important de clôturer, d'attacher les poubelles et surtout d'arrêter le nourrissage. Il ne faut pas hésiter à contacter la ville en cas de constat de nourrissage, une action sera alors menée.

Point 3 : Le prix de l'eau

Demande d'explication de la tarification

Madame BOUVARD explique que cela concerne le tarif de distribution de l'eau potable qui a été soumis à une nouvelle délégation de service public : lors de la discussion en vue de cette nouvelle DSP, 3 scénarios ayant été proposés par l'ECAA (Estérel Côte d'Azur Agglomération), compétente dans la gestion de l'eau, Monsieur le Maire a souhaité l'harmonisation immédiate des tarifs de l'eau sur l'ensemble de l'agglomération, qui n'a pas été retenue. Le scénario retenu en Conseil communautaire du 09/12/2022, est un tarif pour chaque commune de l'agglomération jusqu'au 31/12/2027, puis une harmonisation du tarif de l'eau à compter du 01/01/2028 pour l'ensemble des 5 communes.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation du coût, Monsieur le Maire avait également demandé que la gestion des hydrants et la dilatation des réseaux soient intégrées à la nouvelle DSP. Ceci aurait permis une diminution du prix de l'eau, mais il faudra attendre 5 ans pour l'harmonisation.

La nouvelle Délégation de Service Public (DSP) est opérationnelle depuis le 01/01/2023 pour une durée de 20 ans, ce contrat inclut notamment :

- ⇒ L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages d'alimentation en eau potable mis à disposition par la Collectivité ;
- ⇒ La réalisation des travaux définis par le contrat (travaux de renouvellement des équipements, travaux de renouvellement des canalisations et des branchements et travaux de premier établissement et de renforcement prévus au schéma directeur d'eau potable) ;
- ⇒ Les relations avec les usagers du service ;
- ⇒ Dispositif de repérage des fuites sur les réseaux :
 - Mise en place de la télé-relève des compteurs d'eau des abonnés sur l'ensemble des communes, et qui permettra éventuellement de mettre en place une tarification saisonnière ultérieurement.
 - Optimisation de la gestion des réseaux par la mise en place de compteurs de sectorisation complémentaires (passage de 77 à 92 secteurs de distribution) afin d'affiner et d'optimiser la recherche des fuites.

Point 4 : Les travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les inondations

Quels sont les actions et les derniers aménagements réalisés par le SMA ?

Sur ce qui est fait :

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) est intervenu sur le site du Blavet et ses affluents. Le travail de restauration sur le bassin versant du Blavet :

- Traitement des berges de manière à obtenir une végétation équilibrée
- Réduction des risques de premiers débordements par la formation d'obstructions dans le cours d'eau
- Évacuation des déchets afin de redonner au cours d'eau un cadre naturel.

Monsieur le Maire explique que l'enjeu pour une bonne gestion de l'eau n'est pas d'envoyer des trop gros flux mais de garder des freins en amont. Ce qui explique que la partie basse du Blavet a été très bien nettoyée car c'est une zone d'accélération alors que sur d'autres secteurs on trouve des zones de rétention moins fortement évacuées pour réduire le débit.

Sur ce qui est à venir :

Monsieur le Maire informe que dès le mois de septembre le SMA effectuera l'entretien et la restauration du cours d'eau et des berges sur le ruisseau de la Capelle.

Ce travail est fait en concertation avec la RCDB (l'association des Riverains des Cours D'eau de la Bouverie).

Il en sera de même sur le secteur du confluent du Blavet, de la Font des Anguilles, de la Font de l'Arnoux et du grand Vallat.

Dans le cadre de la lutte contre les inondations des travaux seront réalisés en amont et en aval de la route des Grands Pins Parasols au niveau des buses. Ces travaux sont faits en concertation avec la RCDB (l'association des Riverains des Cours D'eau de la Bouverie).

Sera réalisé en amont : L'enlèvement des atterrissements avec dévoiement du réseau existant d'eaux usées (EU), mise en place de gabions à végétaliser sur la partie gauche afin de protéger la berge, retirer le regard central pour déplacement sur la gauche et créer un passage d'eau d'environ 4m.

Sera réalisé en aval : Correction par un tracé droit pour éviter la cavitation, installer un radier en pierre sur 2 ou 3 mètres après avoir coupé les mimosas qui gênent l'écoulement normal des eaux.

Monsieur le Maire précise aussi qu'au niveau de l'avenue Mozart un gabion sur le côté gauche sera mis en place afin d'empêcher que l'eau monte vers les habitations.

Des études par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) seront menées en parallèle pour voir si le site n'est pas pollué et s'il n'y a pas de nidification de poissons.

Une réunion sur le financement et la réalisation des travaux aura lieu prochainement avec le SMA, l'ECAA et les services techniques pour que ce programme de travaux soit enclenché dans les mois à venir.

Monsieur le Maire annonce que le changement des buses se fera ensuite dans un second temps avec un dossier Loi sur l'eau.

Point 5 : Les risques d'incendie Feux de forêt

Madame Carole SCHWALLER explique que l'ensemble de notre commune est soumis à un aléa Incendie de forêt « très fort ».

Concernant la Bouverie, sa bordure ouest située sous le vent d'ouest souvent très fort, y est particulièrement exposée. A ce constat, s'ajoute la sécheresse actuelle et annoncée qui augmente le déficit hydrique des végétaux, les rendant ainsi particulièrement inflammables.

Madame SCHWALLER invite les administrés à consulter la carte « aléa Incendie de forêt de la préfecture »

https://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/roquebrune_sur_argens_a3.pdf

LES POMPIERS – une protection de proximité immédiate

Madame SCHWALLER précise qu'outre les moyens de la caserne de Roquebrune, durant la période estivale, de juin à septembre, et suivant les ordres et les demandes du commandement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), ce sont 2 ou 4 camions qui stationnent en permanence à l'entrée de la piste de la Lieutenante. (En continuité du parking du Blavet, prolongement de l'avenue Louis Blériot)

L'effectif correspond à 8 ou 17 personnes, susceptible d'intervenir extrêmement rapidement en cas de départ de feu.

LE CCFF : Comité Communal des Feux de Forêts

Madame SCHWALLER explique également que fort de ses 70 bénévoles Roquebrunois, de juin à septembre, le CCFF organise 2 patrouilles journalières

En période rouge, ce sont 9 véhicules qui sont en action soit 18 personnes.

Durant ces périodes de très haut risque, le CCFF positionne 2 personnes et 1 véhicule à la table d'orientation de Bagnols en Forêt. Ce lieu étant particulièrement stratégique quant à sa situation permettant une vue sur une très grande partie de la commune.

D'autre part, du 1^{er} juillet au 31 août, une personne de l'ONF est en poste à la vigie en haut du Collet Redon.

Les Obligations Légales de Débroussaillage

Le débroussaillage suivant les consignes OLD est une action importante dans la lutte contre les incendies.

Les ASL doivent procéder aux OLD dans les interfaces qui entourent leur lotissement sur une profondeur de 100 m. Les propriétaires situés à moins de 200 mètres d'une forêt sont dans l'obligation légale de débroussailler dans les 100 mètres.

Les propriétaires sont également soumis à l'obligation du maintien en bon état de la végétation dans leur propriété (haie mitoyenne) en respectant 2 mètres de hauteur et 2 mètres de largeur et doivent veiller à ce qu'aucun débord de végétation ne soit constaté.

Concernant les fossés ou bas de talus, les propriétaires sont dans le devoir de les entretenir.

Pour information, dans le cadre des OLD, le débroussaillage aux alentours de la station d'épuration des Bastides du Lac a été effectué.

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 : interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département et régit strictement l'emploi du feu.

Madame SCHWALLER invite les administrés à le consulter

<https://www.var.gouv.fr/reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-le-var->

Quels travaux sont entrepris par l'ONF afin d'éviter la propagation des feux ?

- Les pistes DFCI des Campons au village
- La piste DFCI de la Lieutenante entre la Bouverie et Puget sur Argens
- L'ONF fait des contrôles aléatoires chez les particuliers riverains de forêt pour faire un rappel de la législation comme le fait aussi la Brigade de l'environnement.
- L'ONF fait aussi du défrichage sur des zones pare-feu (Quartier des Pétignons)

Travaux réalisés par la commune dans le cadre des OLD

- Parcelle communale aux Bastides du Lac
- Parcelle communale derrière l'école primaire de la Bouverie.
- Parcelle communale entre le complexe Jacques Calandri et la Copropriété du Caloussu.

En prévision : Débroussaillage des abords de la route de la Bouverie et de la route de Marchandise afin d'éviter les départs de feux du bord de route.

Question du public : Pourquoi le débroussaillage n'est-il pas fait dans tous les espaces verts ?
Monsieur le Maire invite cette personne à se rendre à la Mairie Annexe pour prendre RDV auprès de Mr MASSON afin de visualiser au mieux sa problématique (débroussaillage aux abords de la Lieutenante)

Question du public : Avez-vous tenu compte de la présence des tortues Hermann pour ce débroussaillage aux abords des routes ?

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé aux entreprises qui débroussaillent de relever leurs patins de 20cm afin de protéger les tortues.

Compte tenu de la sécheresse il n'est pas à exclure que la période de débroussaillage se termine plus tôt.

Point 6 : Les incivilités : demande de rappeler certaines règles

Monsieur Robert MASSON énonce les diverses incivilités relevées par les conseillers à savoir :

- **Aux propriétaires de chiens** rappel de leurs obligations : en effet, certains utilisent les espaces verts privés riverains pour « promener » leurs chiens, avec tous les désagréments que cela peut comporter (déjections... etc.). Ce point est soulevé particulièrement sur l'espace Collet Redon.

Proposition 1 : Le Cercle Canin Roquebrunois se propose de faire une séance « formation » sur le rôle et les obligations de propriétaires de chiens

Proposition 2 : Installation de toutounettes- (Poubelles spécifiques avec distributeur de sac de ramassage)

Proposition 3 : Peut-on envisager la mise en place d'une canisette ? Les canisettes, sont des espaces de propreté canine. Ils sont en libre accès pour tous les propriétaires de chiens. Généralement, ces équipements sont remplis de sable ou graviers.

Monsieur Jean Paul HADET confirme ce problème persistant et se propose d'étudier l'une des propositions avec Mr MASSON.

Aux parents dont les enfants, souvent sans surveillance, jouent au ballon dans des endroits non appropriés et peuvent gêner le voisinage, notamment par le bruit.

L'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 s'applique sur toutes les communes du Var.

Le Maire de Roquebrune a pris un arrêté en date du 11 septembre 2020, plus contraignant, dans certains domaines, que l'arrêté préfectoral.

Toutefois, quel que soit l'arrêté et dans ce domaine précis, qui regroupe les bruits domestiques ou de comportement et les animaux, les notions de durée, répétition et intensité sont à prendre en considération.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour pour les enfants d'un certain âge, une Maison des Jeunes est ouverte au complexe Jacques Calandri à la Bouverie et que le bruit y est plus acceptable sans occasionner de gêne.

- **Aux conducteurs de véhicules** qui « semblent oublier » le respect de la signalisation, notamment les « stop », « céder le passage » et « passage piétons ».

Monsieur MASSON précise que les trois incivilités soulevées par les conseillers de quartier, peuvent être regroupées sous une seule entité : le vivre ensemble et le respect.

Il précise que dans ce domaine, les incivilités, à titre personnel, il est assez démuni et que si des personnes ont des idées, afin de diminuer ces modes de fonctionnement, elles sont les bienvenues.

Des mesures répressives s'appliquent mais ne peuvent venir régler l'ensemble des incivilités.

En complément, il est demandé s'il serait possible de revoir la convention entre la PM et la Gendarmerie pour une aide plus soutenue de la Gendarmerie en Période estivale ?

Monsieur MASSON explique que la convention de coordination avec la Gendarmerie de Fréjus ne nécessite pas de révision pour le moment. Il y a une très bonne relation entre ce service de sécurité de l'Etat et la Police municipale, et ces deux services sont en permanence en liaison radio.

Durant la saison estivale, ce sont 7 à 8 gendarmes qui viennent en renfort sur notre commune.

Il est à prendre en compte que par délibération du Conseil municipal, la commune a voté une participation financière de 100 000 euros pour la construction d'une nouvelle gendarmerie à Puget sur Argens. Cette démarche est l'affirmation de notre volonté d'entretenir des relations entre les entités de l'Etat et l'entité locale.

L'arrivée de cette nouvelle gendarmerie contribuera à un service de proximité plus fort en raccourcissant les délais d'intervention entre la PM et la Gendarmerie.

Monsieur le Maire précise que les 8 personnes en renfort pour cet été seront logées pour 4 d'entre elles à Puget sur Argens et pour les 4 autres sur Roquebrune.

Monsieur le Maire précise que la Gendarmerie a été installée sur Puget en raison des accès moins inondables que sur notre Commune ce qui facilite toute circulation en cas d'intervention.

Il est demandé s'il serait possible de créer une commission extra-municipale « sécurité » ?

Monsieur MASSON annonce que c'est une option qui peut être envisagée, dans le cadre d'une commission restreinte composée de Monsieur Le Maire, de l'élue en charge de la sécurité et d'un représentant de chacun des pôles de vie : Issambres, Village et Bouverie.

Point 7 : La sécurité routière

Il est demandé s'il serait possible de recenser les zones « accidentogènes » sur la route de Marchandise et de la Bouverie et d'apporter des solutions en termes d'aménagement, de signalisation voire de réglementation et aussi de prévention ?

Monsieur Robert MASSON explique les différents aménagements déjà existants :

Route de Marchandise : La réfection de la chaussée a été effectuée avec la signalisation horizontale. L'AM n° 580/20 du 28 octobre 2020 a réglementé la vitesse, en la réduisant sur plusieurs tronçons, avec mise en place de la signalisation verticale réactualisée.

Aussi, des panneaux annonçant la présence de cyclistes et l'écart à respecter lors du dépassement ont été implantés.

Un radar pédagogique est en place à hauteur des Murettes. S'il n'a aucune utilité répressive, il permet à chacun de connaître sa vitesse et offre un rappel au civisme.

Une portion de ligne continue a été matérialisée dans la montée, de la sortie du pont de l'autoroute au chemin de la Colombelle, interdisant le dépassement.

Route de la Bouverie :

La reprise du marquage au sol a été faite sur toute la chaussée en 2021.

Un radar pédagogique est présent après le « Club Canin » en direction de la Bouverie,

Deux passages piétons ont été matérialisés au niveau du chemin des Arquets et devant « Oasis Village » avec de l'éclairage public,

Du mobilier urbain « J11 » a été positionné au niveau de la zone d'activité du Blavet pour empêcher les véhicules de couper la chaussée à proximité du garage.

Un radar va très prochainement être installé.

Il est demandé une présence plus soutenue de la PM au bord de la chaussée de la route de Marchandise, de la Bouverie et des Grands Pins Parasols. Cette présence rappellerait leur responsabilité aux conducteurs « distrait » ?

Monsieur MASSON explique que la Police municipale effectue ? en fonction de ses moyens et de ses possibilités, des contrôles réguliers de « police route » (contrôle de vitesse et autres...) sur la route de Marchandise, route de la Bouverie et avenue des Grands Pins Parasols à différents endroits, mais aussi sur le secteur du village et des Issambres.

Il précise également que, dans ce domaine, effectivement la présence policière fait baisser la vitesse, grâce aux nombreux appels de phares de « prévention »...

Monsieur le Maire précise que la Police Municipale est présente pour plus de pédagogie et la Gendarmerie pour davantage de répression.

Monsieur le Maire ajoute qu'une sécurisation sera étudiée très prochainement sur l'entrée et la sortie du parking du Cercle Canin car le SMGSE (Syndicat Mixte Grand Site Esterel) travaille sur différents parcours de randonnées dans la forêt Raphaële dont l'accès se fera par cet endroit.

INFORMATIONS

- ❖ SMIDDEV : Retrouver les conseillers du TRI sur le marché de la Bouverie le samedi matin.
- ❖ Installation d'un composteur collectif début mai sur le Cœur de la Bouverie.
- ❖ Pour toutes informations concernant les frelons asiatiques, les chenilles processionnaires, ou les moustiques tigres : contacter l'ECAA par téléphone au numéro 0 800 104 011 ou le 04 94 19 31 00.

CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie les conseillers pour les débats de ce soir ainsi que pour le travail effectué. Il leur donne rendez-vous pour une prochaine rencontre publique en novembre.

Suite à cette rencontre, un apéritif amical est partagé

La séance se termine à 20h00